

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la manifestation organisée par le club des Méfie-Te 62,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : La circulation sera interdite **du Vendredi 17 Mai 2024 à 12 H 00 jusqu'au Dimanche 19 Mai 2024 à 20 H 00** rue Salvador Allendé, du carrefour avec la rue des Ecoles jusqu'à l'impasse du Lycée.

**Article 2** : Le libre accès sera exceptionnellement maintenu pour les riverains et les services de secours.

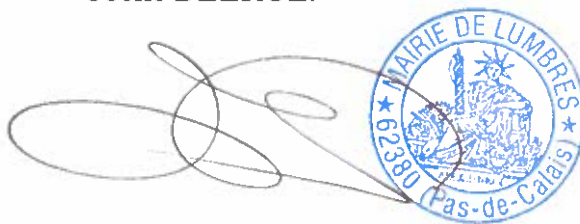
**Article 3** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LUMBRES,  
- Les organisateurs,

Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 17 Mai 2024.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire

le **17 MAI 2024**